

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Billetterie individuelle

ARTICLE 1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CVG ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1 janvier 2026, à l'ensemble des activités et prestations organisées au sein du Parc du Bocasse (ci-après les « Prestations ») et vendues aux consommateurs par la SAS Parc du Bocasse.

Les CVG régissent toute vente de Prestations réalisées par mail, courrier, aux guichets du Parc du Bocasse ou en ligne sur le site internet du Parc du Bocasse <http://www.parcduocasse.fr> (le « Site Internet »).

Les Prestations de spectacle et de loisirs sous forme de billetterie (pass, abonnement, forfait) et tout autre service annexe (restauration, etc.).

Dans le cadre des CVG : le titre d'accès désigne un billet, pass, forfait ou abonnement permettant au consommateur d'accéder aux espaces de loisir du Parc à une date ou pendant une période déterminée ; le « Bon d'échange » désigne un titre échangeable contre une ou plusieurs Prestations organisées et vendues par le Vendeur. Tout achat de l'une des Prestations susvisées implique de la part du consommateur une acceptation sans réserve des CVG, nonobstant toute stipulation contraire.

Il est précisé conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de tourisme que l'ensemble des informations figurant sur les brochures et sur le Site Internet, peuvent faire objet de modifications qui seront portées à la connaissance du consommateur avant tout achat de Prestations. Les informations figurant sur le site internet prévalent sur toute version imprimée antérieur.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les Prestations objets des présentes, sont organisées et vendues aux consommateurs par : SAS PARC DU BOCASSE au capital de 39 000 euros.

Siège social : 226 Route de Clères- BP 35 - 76690 Le Bocasse. Contact : Tél : 02-35-33-22-25 ; EMAIL : contact@parcdubocasse.fr Numéro de TVA intracommunautaire : FR75400209508.

Immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Rouen sous le n° B 400 209 58.

Assureur : Le PARC DU BOCASSE est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de FBF Courtage 175 Rue de la briqueterie – 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

ARTICLE 3. COMMANDE DE PRESTATIONS

L'achat des Prestations (ci-après la « Commande ») s'effectue :

-au guichet du Vendeur 226 Route de Clères – BP35, 76690 Le Bocasse les jours d'ouverture du Parc du Bocasse,

-en ligne sur le Site Internet accessible depuis l'adresse suivante : www.parcduocasse.fr. Un consommateur ne peut réserver plus de dix-neuf (19) Titres d'accès par Commande et ce, quel que soit le mode d'acquisition desdits Titres.

Toute Commande doit comporter les Prestations sélectionnées, la date ou période de leur réalisation. Par défaut, les prestations sont entendues être valables pour la saison en cours, selon le calendrier d'ouverture affiché aux bornes d'achat et sur le site Internet.

Pour toute commande en ligne, un courriel de confirmation récapitulant les éléments essentiels de la transaction est adressé au consommateur et constitue la preuve de la commande.

3.1. Commande par mail ou par courrier (uniquement réservée aux groupes, CSE, etc.)

Pour toute Commande par mail ou par courrier le consommateur doit préciser, outre les informations obligatoires susvisées, son adresse d'envoi (postale ou e-mail) et le nom de l'acheteur.

Le Vendeur après avoir communiqué au consommateur les informations précontractuelles prévues aux articles L 221-5 et suivant le Code de consommation, l'invite à consulter les présentes CGV. Une fois l'accord au consommateur obtenu sur la réalisation de la Commande aux conditions communiquées, le consommateur procède au paiement à la commande selon les modalités prévues à l'**Article 5** des présentes CGV.

3.2. Commande en ligne

Pour toute Commande en ligne, le consommateur est invité à renseigner son adresse électronique et le cas échéant à s'identifier à l'aide d'un formulaire de création d'un compte client personnel. Conformément aux dispositions des Article 1127-1 à 1127-3 du Code civil, le consommateur dispose de la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total, et le cas échéant de corriger d'éventuelles erreurs avant de la confirmer par un second clic matérialisant son acceptation définitive.

Dans le cadre de l'achat d'un Pass Saison en ligne, le consommateur est amené à téléverser une photographie. En cas de photographie non conforme aux critères requis (qualité, format, visibilité du visage, etc.), l'exploitant se réserve le droit de procéder à une nouvelle prise de vue à l'entrée du parc lors de la première visite du titulaire du Pass Saison.

Pour finaliser la Commande, le consommateur doit prendre connaissance des CGV, les accepter en cochant la case prévue à cet effet et procéder au paiement selon les modalités prévues à l'**Article 5** des présentes CGV.

3.3. Confirmation de la Commande

La Commande devient ferme et définitive dès lors que l'intégralité du prix a été encaissée par le Vendeur. Le contrat de vente est alors réputé formé. Pour toute Commande de Prestations en ligne ou à distance, le consommateur reçoit, par courriel électronique, une confirmation de la Commande récapitulant les achats effectués, le prix appliqué et les caractéristiques essentielles des Prestations commandées. Le courriel de confirmation comprend :

- le justificatif de paiement,
- la facture des Prestations commandées,
- le(s) Titre(s) d'accès dématérialisé(s).

Conformément aux articles 1365 à 1368 du Code Civil, le courriel de confirmation de la Commande reçu par le consommateur vaut preuve de la transaction et constitue le document de référence en cas de litige entre les parties.

ARTICLE 4. PRIX DES PRESTATIONS

Les prix visés aux présentes CGV sont exprimés en euros (€) et s'étendent à toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment par le PARC DU BOCASSE. Les prix s'appliquent pour la saison en cours, selon calendrier d'ouverture consultable sur le site internet et aux guichets du parc. Les prix comprennent le droit d'accès aux espaces de loisirs du PARC DU BOCASSE pour une journée. L'accès au parking est gratuit. Les prix visés ne comprennent pas les repas ou tout autre dépense à caractère personnel.

ARTICLE 5. MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

Pour toute Commande des Prestations le prix dans son intégralité doit être versé en une fois et en euros au moment de la passation de celle-ci. Le paiement peut être effectué par carte bancaire, par chèques vacances ou en espèces pour les commandes effectuées au guichet. Le paiement en espèce réalisé par un consommateur ayant son domicile fiscal en France est limité à la somme de 1.000€ par Commande conformément aux dispositions des articles L 112- 6 et D.112-3 du Code monétaire et financier. La Commande ne devient définitive qu'après la réception effective du règlement.

5.1. Carte bancaire

Sous réserve des indications contraires lors de la Commande, les paiements à distance sont acceptés en carte bancaire appartenant aux réseaux VISA, EUROCARD/ MASTERCARD. Le compte bancaire du consommateur est débité du montant total de la Commande dès la validation finale.

Pour toute Commande effectuées au guichet, un justificatif de paiement est immédiatement délivré au consommateur après le règlement.

Pour toute Commande en ligne, un justificatif de paiement est automatiquement consultable à par le consommateur, sur la page de confirmation à l'issue de la commande et sur le compte client du consommateur créé à cette occasion sur le Site Internet du Vendeur.

Pour toute Commande à distance, le consommateur reçoit le justificatif de paiement par courriel s'il en dispose d'un ou par courrier dans les huit (8) jours après le paiement de la Commande.

5.2. Sécurisation des paiements

Les paiements électroniques réalisés dans le cadre des Commandes en ligne sur le Site Internet du Vendeur sont sécurisés par l'utilisation du procédé de cryptage garantissant la confidentialité et la sécurité des données.

ARTICLE 6. REMISE DES TITRES D'ACCÈS ET DE BONS D'ÉCHANGE

Les Titres d'accès sont remis au consommateur soit sous forme de billets thermiques ou de billets dématérialisés (E-billet, E-Ticket), y compris pour les forfaits et abonnements. Pour toute Commande au guichet, le consommateur se voit remettre immédiatement ses Titres d'accès thermiques. Pour toute Commande à distance ou en ligne, les Titres d'accès sont adressés au consommateur par courriel électronique immédiatement après le paiement de la Commande.

Les titres d'accès, qu'ils soient physiques ou électroniques, doivent être présentés à l'entrée du parc pour pouvoir bénéficier des prestations commandées. L'E.billet ou tout document électronique constitue un support durable et fait office de preuve d'achat.

ARTICLE 7. CONTRÔLE DE TITRE D'ACCÈS ET DE BON D'ÉCHANGE

Un Titre d'accès daté est valable uniquement pour la ou les dates qu'il mentionne. Un Titre d'accès non daté ne garantit pas l'accès au Parc en cas de forte affluence. Le contrôle des Titres d'accès s'effectue à l'entrée du Parc à l'aide de lecteurs de code barre(ou QR code). Dans ce cadre, le Vendeur se réserve le droit de contrôler l'identité des consommateurs porteurs des Titres d'accès afin de prévenir toute fraude. Le consommateur muni d'un Titre d'accès dématérialisé (E-billet) peut accéder directement à la Prestation commandée. Le Titre d'accès dématérialisé (E-billet) est uniquement valable s'il est imprimé sur un papier blanc, vierge recto et verso ou s'il est affiché sur un écran de téléphone mobile de type Smartphone (luminosité au maximum). Le consommateur demeure seul responsable de l'utilisation qui est faite de son ou ses Titres d'accès. Le Vendeur n'est pas responsable d'un titre d'accès (thermique ou dématérialisé) endommagé, au code barre (ou QR code) illisible ou déjà lu est considéré comme non valide.

ARTICLE 8. DROIT DE RÉTRACTATION

Pour tout achat à distance via internet d'un Titre d'accès non daté ou valable sur une période déterminée (ex. : Pass Saison), le consommateur bénéficie, conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation et à la retranscription de la Directive Européenne 2011/83/UE, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la réception du courriel de confirmation de la Commande. Pour se rétracter, le consommateur doit notifier, sa décision de rétraction pour tout billet non consommé, avant l'expiration du délai précité, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambigüité, par exemple en utilisant le formulaire de rétractation à télécharger [en cliquant ici](#) et à envoyer à l'adresse suivante : Parc du Bocasse, 226 Route de Clères – BP 35, 76690 Le Bocasse. L'acheteur de billet par internet peut faire l'objet d'un remboursement sur la carte bancaire d'achat. Cependant, comme stipulé sur le billet, toute personne achetant leur billet aux bornes automatiques ou au guichet, ne peut se voir rembourser, modifier ou échanger son billet. Sans préjudice de ce qui précède et conformément aux dispositions de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour l'achat à distance des prestations « de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs », commandées sous forme d'un forfait ou séparément, pour une date ou à la périodicité déterminée. En conséquence, le consommateur ne bénéficie pas de délai de rétractation pour les Commandes de Séjours ou de Titres d'accès datés.

ARTICLE 9. ÉCHANGE ET ANNULATION

9.1. Du fait du consommateur

9.1.1 Modification

Les Titres d'accès acheté sur place (guichet ou bornes automatiques) et les services annexes ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni modifiables.

9.1.2. Prestations non-utilisées ou interrompues

Toute prestation non-utilisée par le consommateur pour une raison non-imputable au Vendeur, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, à l'exception des cas prévus à l'article L211-16 du Code du tourisme.

9.2. Du fait du Vendeur

Dans l'hypothèse où le Vendeur est contraint d'annuler ou de modifier un élément essentiel d'une des Prestations commandées par le consommateur, ce dernier dispose d'un droit de refuser la modification proposée et d'obtenir le remboursement intégral du prix des Prestations commandées. Dans tous les cas, pour toute annulation ou modification du Séjour, les dispositions des articles R211-9, R211-10, R211-11 du Code du tourisme reproduites ci-après sont applicables.

ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des Prestations commandées dans les conditions édictées dans les présentes CGV. La responsabilité du Vendeur, qui n'est tenu que d'une obligation de moyen en ce qui concerne la vente en ligne, ne saurait être engagée pour tout inconvenient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment en cas de rupture du service, intrusion extérieure, présence de virus informatique ou de manière générale, de tout évènement reconnu par la jurisprudence comme Force Majeure. Le Vendeur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas de perte, ou de vol des Titres d'accès, Bons d'échange ou objets personnels des consommateurs. Le Vendeur est seul habilité à déterminer les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc, en fonction de ses besoins et/ou contraintes et décide seul (i) du calendrier d'ouverture et des horaires d'ouverture au public du Parc du Bocasse (ii) des services et attractions qu'il propose ainsi que de leurs conditions d'utilisations ; (iii) des tarifs et des modalités de vente des Prestations qu'il propose au public au sein du Parc du Bocasse ; (iv) du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements ; (v) de la mise en oeuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens sur le Parc du Bocasse. Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie du Parc, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements du Parc du Bocasse ou encore en cas de mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure contraignant le Vendeur à la fermeture totale ou partielle du Parc. La responsabilité du Vendeur ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard des consommateurs se présentant à l'entrée du Parc du Bocasse muni d'un Titre d'accès, du fait des décisions prises par le Vendeur concernant les conditions d'exploitation et de maintenance.

ARTICLE 11. FORCE MAJEURE

Les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, en cas d'inexécution liée à un évènement de force majeure ou de cas fortuits, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : intempéries, inondation, incendie, épidémie, panne générale d'électricité, attentat, impossibilité d'accès, décisions émanant d'autorités, grève ou lockout chez le Vendeur. Le Vendeur informera le consommateur de la survenance d'un tel évènement par tout moyen approprié. Dans ce cas, le Vendeur peut proposer au consommateur une autre date de consommation des Prestations impactées par le cas de force majeure.

ARTICLE 12. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

Conformément à l'article L.134-2 du Code de la consommation, pour toute Commande réalisée en ligne sur le Site Internet du Vendeur portant sur un montant supérieur ou égal à 120€, ce dernier assure la conservation de l'écrit constatant la Commande du consommateur pendant une durée de dix ans à

compter de la livraison ayant fait l'objet de la Commande et lui en garantit l'accès à tout moment pendant cette même durée.

ARTICLE 13. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Site Internet du Vendeur et ses contenus (textes, images, vidéos, éléments graphiques) sont protégés par le droit d'auteur français (articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction, copie, adaptation, représentation ou diffusion, totale ou partielle, de ces contenus, ainsi que des marques, logos et signes distinctifs présents sur le site, sans autorisation expresse et écrite du Vendeur, est strictement interdite, conformément à l'article L713-2 du code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 14. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre des présentes CGV le Vendeur est amené à collecter auprès des consommateurs certaines informations et données à caractère personnel, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse sans que cette liste ne soit limitative. Ces données font l'objet de traitements automatisés dont la finalité est la gestion des Consommateurs et l'exécution des Prestations commandées. Les données collectées sont destinées à l'usage exclusif du Vendeur et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf si le consommateur a accepté expressément de recevoir les offres du Vendeur et/ou de ses partenaires en cochant la case prévue à cet effet lors de la passation de la Commande. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données RGPD N°2016/679, le traitement des informations nominatives relatives aux consommateurs a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le n°1882261. Chaque consommateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation des données personnelles le concernant à exercer auprès de : 226 Parc du Bocasse – BP 35, Route de Clères, 76690 Le Bocasse.

ARTICLE 15. RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation afférente à la réservation des Prestations ou leur exécution doit être adressée au Service de Réclamation du Vendeur : Parc du Bocasse, Route de Clères, 76690 Le Bocasse). La réclamation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt (20) jours suivant l'exécution des Prestations, et être accompagnée de tous les justificatifs (Titre d'accès, Bons d'échange, Ticket de paiement) délivrés au consommateur dans le cadre de sa Commande. Pour toute Commande réalisée en ligne, les réclamations peuvent également être formulées via la rubrique « Contact ») sur le Site Internet du Vendeur.

Tout consommateur n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisant à sa réclamation en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGV, dans un délai de soixante (60) jours après la saisine du service de Réclamation, peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conformément à l'article L.133-4 du code de la consommation. Le consommateur est informé de la possibilité de saisir le Médiateur AME Conso (sis 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris) selon les modalités fixées sur le site www.mediationconso-ame.com et dans un délai maximal d'un an à compter de sa réclamation écrite. Toutes ventes des Prestations effectuées par le consommateur en application des CGV est soumise au droit français. En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être

porté, par la partie la plus diligente, devant le tribunal français territorialement compétent, soit celui du siège du vendeur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Billetterie Groupe

ARTICLE 1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CVG ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1 janvier 2026, à l'ensemble des activités et prestations organisées au sein du Parc du Bocasse (ci-après les « Prestations ») et vendues aux consommateurs par la SAS Parc du Bocasse.

Les CVG régissent toute vente de Prestations réalisées par mail, courrier, aux guichets du Parc du Bocasse ou en ligne sur le site internet du Parc du Bocasse <http://www.parcdubocasse.fr> (le « Site Internet »).

Les Prestations de spectacle et de loisirs sous forme de billetterie (pass, abonnement, forfait) et tout autre service annexe (restauration, etc.).

Dans le cadre des CVG : le titre d'accès désigne un billet, pass, forfait ou abonnement permettant au consommateur d'accéder aux espaces de loisir du Parc à une date ou pendant une période déterminée ; le « Bon d'échange » désigne un titre échangeable contre une ou plusieurs Prestations organisées et vendues par le Vendeur. Tout achat de l'une des Prestations susvisées implique de la part du consommateur une acceptation sans réserve des CVG, nonobstant toute stipulation contraire.

Il est précisé conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de tourisme que l'ensemble des informations figurant sur les brochures et sur le Site Internet, peuvent faire objet de modifications qui seront portées à la connaissance du consommateur avant tout achat de Prestations. Les informations figurant sur le site internet prévalent sur toute version imprimée antérieur.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les Prestations objets des présentes, sont organisées et vendues aux consommateurs par : SAS PARC DU BOCASSE au capital de 39 000 euros.

Siège social : 226 Route de Clères- BP 35 - 76690 Le Bocasse. Contact : Tél : 02-35-33-22-25 ; EMAIL : contact@parcdubocasse.fr Numéro de TVA intracommunautaire : FR75400209508.

Immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Rouen sous le n° B 400 209 58.

Assureur : Le PARC DU BOCASSE est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de FBF Courtage 175 Rue de la briqueterie – 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

ARTICLE 3. RESERVATION DE BILLETS GROUPES

3.1 Prestations

Les conditions tarifaires « groupes » sont celles indiquées sur le site internet du Parc du Bocasse ; elles s'appliquent aux groupes adultes et enfants d'un minimum de 20 personnes ayant une raison sociale. Une réservation est obligatoire pour en bénéficier et s'effectue suivant les instructions à consulter sur le site www.parcdubocasse.fr au plus tard 1 semaine avant la date de la visite. Les conditions de gratuité sont détaillées dans la grille tarifaire groupes en vigueur.

Toute réservation groupe s'effectue préalablement par mail, sur le site www.parcdubocasse.fr en remplissant la demande de réservation. Lorsqu'il y a confirmation d'un devis, il est obligatoire de renvoyer celui-ci avec la mention « bon pour accord » et une copie du bon administratif (si celui-ci est le moyen de paiement).

Toute réservation doit préciser les coordonnées du groupe, le nom du responsable du groupe, l'effectif, la catégorie de public, la date de la visite, l'heure d'arrivée prévue ainsi que les coordonnées postales, SIRET et raison sociale du payeur. La réservation détaille l'ensemble des prestations commandées (billetterie, restauration et toutes autres prestations...).

Toute modification d'une réservation entrée groupe ou restauration confirmée doit s'effectuer par mail sur contact@parcdubocasse.fr. Aucune modification ne sera prise en compte dans un délai de 48 heures avant la date de la visite.

3.2 Modalité de paiement

Le jour de la visite le responsable du groupe devra se présenter à la caisse des groupes muni du devis et du moyen de paiement. Après validation du nombre définitif de participants par l'équipe d'accueil, le règlement des entrées s'effectuera le jour de la visite par carte bancaire, espèces, ou chèque.

Pour les groupes réglant par mandat administratif, celui-ci doit obligatoirement être fourni à la commande et/ou au plus tard le jour de la visite. Ce dernier doit obligatoirement comporter le numéro de SIRET du payeur ainsi que le numéro de commande.

3.3 Service restauration

Les conditions tarifaires « groupes » sur la restauration sont celles indiquées sur le site internet du Parc du Bocasse. Elles s'appliquent aux groupes d'adultes et enfants d'un minimum de 20 personnes. Ces prestations sont assurées en fonction des disponibilités et sur réservation au plus tard 2 jours avant la date de la visite.

La réservation sera faite au moyen d'une fiche de réservation « Box déjeuner » fourni au moment de l'acceptation du devis, et à retourner compléter au service. L'heure de déjeuner sera choisie par le groupe avant sa visite.

ARTICLE 4. DROIT DE RETRACTATION

Article L 221-28 du Code de la Consommation : *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats... de prestations de services, d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de service de transport de biens, de location de voiture, de restauration ou d'activité de loisir qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.*

En application de l'article L 221-28 du Code de la Consommation, les prestations objet des présentes conditions générales de vente ne sont pas soumises au droit de rétractation stipulé à l'article L 221-18 du Code de la Consommation.

ARTICLE 5. RESPONSABILITÉ

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des Prestations commandées dans les conditions édictées dans les présentes CGV. La responsabilité du Vendeur, qui n'est tenu que d'une obligation de moyen en ce qui concerne la vente en ligne, ne saurait être engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment en cas de rupture du service, intrusion extérieure, présence de virus informatique ou de manière générale, de tout autre évènement reconnu par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Vendeur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas de perte, vol des Titres d'accès, Bons d'échange ou objets personnels des consommateurs. Le Vendeur est seul habilité à déterminer les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc, en fonction de ses besoins et/ou contraintes et décide seul (i) du calendrier d'ouverture et des horaires d'ouverture au public du Parc du Bocasse (ii) des services et attractions qu'il propose ainsi que de leurs conditions d'utilisations ; (iii) des tarifs et des modalités de vente des Prestations qu'il propose au public au sein du Parc du Bocasse ; (iv) du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements ; (v) de la mise en oeuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens sur le Parc du Bocasse.

Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie du Parc, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements du Parc du Bocasse ou encore en cas de mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure contraignant le Vendeur à la fermeture totale ou partielle du Parc. La responsabilité du Vendeur ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard des consommateurs se présentant à l'entrée du Parc du Bocasse muni d'un Titre d'accès, du fait des décisions prises par le Vendeur concernant les conditions d'exploitation et de maintenance.

ARTICLE 6. FORCE MAJEURE

Les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, en cas d'inexécution liée à un évènement de force majeure ou de cas fortuits, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : intempéries, inondation, incendie, épidémie, panne générale d'électricité, attentat, impossibilité d'accès, décisions émanant d'autorités, grève ou lockout chez le Vendeur. Le Vendeur informera le consommateur de la survenance d'un tel évènement par tout moyen approprié. Dans ce cas, le Vendeur peut proposer au consommateur une autre date de consommation des Prestations impactées par le cas de force majeure.

ARTICLE 7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre des présentes CGV le Vendeur est amené à collecter auprès des consommateurs certaines informations et données à caractère personnel, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse sans que cette liste ne soit limitative. Ces données font l'objet de traitements automatisés dont la finalité est la gestion des Consommateurs et l'exécution des Prestations commandées. Les données collectées sont destinées à l'usage exclusif du Vendeur et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf si le consommateur a accepté expressément de recevoir les offres du Vendeur et/ou de ses partenaires en cochant la case prévue à cet effet lors de la passation de la Commande. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données RGPD N°2016/679, le traitement des informations nominatives relatives

aux consommateurs a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le n°1882261. Chaque consommateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation des données personnelles le concernant à exercer auprès de : 226 Parc du Bocasse – BP 35, Route de Clères, 76690 Le Bocasse.

ARTICLE 8. LITIGES

Toute vente des Prestations effectuée par le consommateur en application des CGV est soumise au droit français. Conformément aux dispositions de l'article L133-4 du Code de consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGV, le consommateur peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conformément à l'article L.133-4 du code de la consommation. Le consommateur est informé de la possibilité de saisir le Médiateur AME Conso (sis 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris) selon les modalités fixées sur le site www.mediationconso-ame.com et dans un délai maximal d'un an à compter de sa réclamation écrite. Toutes ventes des Prestations effectuées par le consommateur en application des CGV est soumise au droit français. En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté, par la partie la plus diligente, devant le tribunal français territorialement compétent, soit celui du siège du vendeur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Billetterie CSE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CVG ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1 janvier 2026, à l'ensemble des activités et prestations organisées au sein du Parc du Bocasse (ci-après les « Prestations ») et vendues aux consommateurs par la SAS Parc du Bocasse.

Les CVG régissent toute vente de Prestations réalisées par mail, courrier, aux guichets du Parc du Bocasse ou en ligne sur le site internet du Parc du Bocasse <http://www.parcduBocasse.fr> (le « Site Internet »).

Les Prestations de spectacle et de loisirs sous forme de billetterie (pass, abonnement, forfait) et tout autre service annexe (restauration, etc.).

Dans le cadre des CVG : le titre d'accès désigne un billet, pass, forfait ou abonnement permettant au consommateur d'accéder aux espaces de loisir du Parc à une date ou pendant une période déterminée ; le « Bon d'échange » désigne un titre échangeable contre une ou plusieurs Prestations organisées et vendues par le Vendeur. Tout achat de l'une des Prestations susvisées implique de la part du consommateur une acceptation sans réserve des CVG, nonobstant toute stipulation contraire.

Il est précisé conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de tourisme que l'ensemble des informations figurant sur les brochures et sur le Site Internet, peuvent faire objet de modifications qui seront portées à la connaissance du consommateur avant tout achat de Prestations. Les informations figurant sur le site internet prévalent sur toute version imprimée antérieur.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les Prestations objets des présentes, sont organisées et vendues aux consommateurs par : SAS PARC DU BOCASSE au capital de 39 000 euros. Siège social : 226 Route de Clères- BP 35 - 76690 Le Bocasse. Contact : Tél : 02-35-33-22-25 ; EMAIL : contact@parcdubocasse.fr Numéro de TVA intracommunautaire : FR75400209508.

Immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Rouen sous le n° B 400 209 58.

Assureur : Le PARC DU BOCASSE est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de FBF Courtage 175 Rue de la briqueterie – 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

ARTICLE 3. COMMANDE BILLETERIE CSE (Comité Social et Economique)

Les conditions tarifaires CSE sont réservées aux comités d'entreprises et, le cas échéant, aux institutions voisines (amicales du personnel, comités d'oeuvres sociales, etc...).

Les billets CE donnent droit à une entrée individuelle pour 1 jour d'ouverture de la saison pendant laquelle il a été acheté ou jusqu'au 30 juin de la saison suivante.

Un minimum de 20 tickets par commande est requis. Les commandes inférieures à cette quantité peuvent néanmoins être acceptées, mais elles entraîneront l'application de frais supplémentaires forfaitaires de vingt-cinq euros (12€) pour couvrir les coûts de traitement spécifiques. Ces frais seront automatiquement ajoutés au montant total de la commande au moment de la validation.

Le paiement se fait en totalité à la commande par chèque bancaire ou virement. Les billets ne sont pas remboursables, ni modifiables, ni échangeables.

Il n'y a pas de délai de rétractation conformément à l'article 5 des présentes CGV.

ARTICLE 4. DROIT DE RETRACTATION

Article L 221-28 du Code de la Consommation : *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats... de prestations de services, d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de service de transport de biens, de location de voiture, de restauration ou d'activité de loisir qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.*

En application de l'article L 221-28 du Code de la Consommation, les prestations objet des présentes conditions générales de vente ne sont pas soumises au droit de rétractation stipulé à l'article L 221-18 du Code de la Consommation.

ARTICLE 5. RESPONSABILITÉ

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des Prestations commandées dans les conditions édictées dans les présentes CGV. La responsabilité du Vendeur, qui n'est tenu que d'une obligation de moyen en ce qui concerne la vente en ligne, ne saurait être engagée pour tout inconvenient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment en cas de rupture du service, intrusion extérieure, présence de virus informatique ou de manière générale, de tout autre évènement reconnu par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Vendeur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas de perte, vol des Titres d'accès, Bons d'échange ou objets personnels des consommateurs. Le Vendeur est seul habilité à déterminer les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc, en fonction de ses besoins et/ou contraintes et décide seul (i) du calendrier d'ouverture et des horaires d'ouverture au public du Parc du Bocasse (ii) des services et attractions qu'il propose ainsi que de leurs conditions d'utilisations ; (iii) des tarifs et des modalités de vente des Prestations qu'il propose au public au sein du Parc du Bocasse ; (iv) du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements ; (v) de la mise en oeuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens sur le Parc du Bocasse.

Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie du Parc, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements du Parc du Bocasse ou encore en cas de mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure contraignant le Vendeur à la fermeture totale ou partielle du Parc. La responsabilité du

Vendeur ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard des consommateurs se présentant à l'entrée du Parc du Bocasse muni d'un Titre d'accès, du fait des décisions prises par le Vendeur concernant les conditions d'exploitation et de maintenance.

ARTICLE 6. FORCE MAJEURE

Les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, en cas d'inexécution liée à un évènement de force majeure ou de cas fortuits, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : intempéries, inondation, incendie, épidémie, panne générale d'électricité, attentat, impossibilité d'accès, décisions émanant d'autorités, grève ou lockout chez le Vendeur. Le Vendeur informera le consommateur de la survenance d'un tel évènement par tout moyen approprié. Dans ce cas, le Vendeur peut proposer au consommateur une autre date de consommation des Prestations impactées par le cas de force majeure.

ARTICLE 7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre des présentes CGV le Vendeur est amené à collecter auprès des consommateurs certaines informations et données à caractère personnel, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse sans que cette liste ne soit limitative. Ces données font l'objet de traitements automatisés dont la finalité est la gestion des Consommateurs et l'exécution des Prestations commandées. Les données collectées sont destinées à l'usage exclusif du Vendeur et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf si le consommateur a accepté expressément de recevoir les offres du Vendeur et/ou de ses partenaires en cochant la case prévue à cet effet lors de la passation de la Commande. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données RGPD N°2016/679, le traitement des informations nominatives relatives aux consommateurs a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le n°1882261. Chaque consommateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation des données personnelles le concernant à exercer auprès de : 226 Parc du Bocasse – BP 35, Route de Clères, 76690 Le Bocasse.

ARTICLE 8. LITIGES

Toute vente des Prestations effectuée par le consommateur en application des CGV est soumise au droit français. Conformément aux dispositions de l'article L133-4 du Code de consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGV, le consommateur peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conformément à l'article L.133-4 du code de la consommation. Le consommateur est informé de la possibilité de saisir le Médiateur AME Conso (sis 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris) selon les modalités fixées sur le site www.mediationconso-ame.com et dans un délai maximal d'un an à compter de sa réclamation écrite. Toutes ventes des Prestations effectuées par le consommateur en application des CGV est soumise au droit français. En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté, par la partie la plus diligente, devant le tribunal français territorialement compétent, soit celui du siège du vendeur.